



Retrouvez vos infos :
errouville.mairie54.

« Septembre C'est la rentrée »

► Ecole Jules Ferry...



Pour cette nouvelle rentrée, nous accueillons Mme REMY Fiona qui exercera les fonctions de « Directrice de l'établissement Jules Ferry ».

Elle assurera également l'éducation pour les PS (5) - MS (6) - GS (4) et CP(3).

L'assistante maternelle (ATSEM) sera Mme BERARD Odile.

Pour les CE1(8) - CE2(3) - CM1(6) et CM2 (3) ce sera toujours Mme CARTON Fanny qui assurera l'éducation. Elle sera accompagnée pour un soutien par Mme VONNER Tanya (agent social).

Les travaux : la classe (bibliothèque) a reçu un nouveau revêtement de sol (dalle+carreaux synthétiques). La réfection du mur de soutien de la cour, 60 mètres est programmée.

► A compter de l'automne 2019.....

Une nouvelle fonctionnalité sera offerte aux contribuables pour la gestion de leur prélèvement à la source...

A la fin de l'été 2019, l'administration fiscale enverra aux collecteurs (employeur, caisse de retraite...) le nouveau taux d'imposition des contribuables, calculé sur la base des informations inscrites dans la déclaration d'impôts.

TAUX DE PRELEVEMENT à la source...

Les contribuables avaient jusqu'au 15/9/2018 pour choisir leur taux de prélèvement à la source. Ils avaient le choix entre :

- Le taux personnalisé correspondant aux revenus du foyer...
- Le taux individualisé au sein des couples mariés ou liés par le Pacs.
- Le taux non personnalisé, dit « taux neutre »...
- Un prélèvement trimestriel plutôt que mensuel....



Taux neutre de prélèvement à la source...

Base de prélèvement mensuel.....	Taux
Inférieure ou égale à 1 404€	0%
De 1 404€ à 1 457€	0,50%
De 1 457€ à 1 551€	1,50%
De 1 551€ à 1 656€	2,50%
De 1 656€ à 1 769€	3,50%
De 1 769€ à 1 864€	4,50%
De 1 864€ à 1 988€	6%
De 1 988€ à 2 578€	7,50%
De 2 578€ à 2 797€	9%
De 2 797€ à 3 067€	10,50%
De 3 067€ à 3 452€	12%
De 3 452€ à 4 029€	14%
De 4 029€ à 4 830€	16%
De 4 830€ à 6 043€	18%
De 6 043€ à 7 780€	20%
etc.	
A partir de 47 717€	43%

Barème du prélèvement à la source...

Les règles relatives au quotient familial ou conjugal, qui permettent le calcul de l'impôt sur le revenu à l'échelle du foyer fiscal et non du contribuable, ou celles relatives aux crédits d'impôt et réductions en vigueur sont elles aussi maintenues.

Par conséquent, la déclaration d'impôts reste obligatoire.

Vous aurez l'information à l'automne par l'administration fiscale, sur :

- Calcul du prélèvement à la source,
- Prélèvement à la source et année blanche,

- Prélèvement à la source et crédit d'impôt,
- Prélèvement à la source et indépendant,
- Prélèvements à la source et revenus fonciers,
- Prélèvement à la source et retraite et revenus de remplacement (pension de retraite, ARE, indemnités maladie ou de congé parental...).

► SCotNord54...

C'est la nouvelle « tranche du millefeuilles » intercommunal.

• Le territoire du SCot Nord Meurthe-et-Mosellan comprend 116 communes, regroupées en 4 communautés de communes.

• Le SCot Nord Meurthe-et-Mosellan s'étend sur 1 020 km² et compte près de 153 000 habitants.



Le Scot, c'est quoi ?

- Il va prendre en compte l'évolution des territoires.
 - Il va organiser les territoires, grands espaces, pôles économiques, choix en matière d'habitat pour des objectifs démographiques.
 - Il va suivre l'émergence de centres villes attractifs...etc.
- Quel avantage et quel coût ?

- Difficile à expliquer...



Normalement, c'est le principe des vases communicant : les intercommunalités payent le Scot, Le communes payent les intercommunalités, l'administré met la main au portefeuille... « No comment ».

► Respect du domaine privé communal : les abords de la salle Polyvalente et la pétanque

DÉDÉ LA SOUILLURE KIKI BELGUEUL



Dédé La Souillure, Kiki Belgueul, Le gros Jojo, des blazes et des trognes dignes des criminels les plus endurcis, de ceux qui sèment la terreur dans les bas-fonds les plus sombres. Ces vandales de l'asphalte sont immortalisés sur des photos anthropométriques, et désignés comme "Serial Krotter". Mais malgré leurs trombines pas toujours aimables, ce ne sont pas eux les vrais coupables. Ce sont leurs propriétaires que visent ces avis de recherche.

L'arrière de la salle polyvalente et de l'école (terrain pétanque) ne sont pas des lieux publics. Les locataires de la salle la louent pour profiter des espaces, et non pour marcher dans les MERDES de CHIENS ! De même que le personnel communal en débroussaillant reçoit toutes les projections sur leurs habits de travail et visière de visage.

En juin, j'avais déjà signalé pour les trottoirs... un arrêté va être transmis à la police pour application des amendes :

68 € pour les trottoirs

150 € pour atteinte au domaine privé communal.